



Inspection de canalisations en copropriete

Par **paricanne**, le **15/06/2014** à **18:05**

Notre immeuble datr des annees 60 et suite a deux pb de canalisations WC, le syndic a inscrit a l'odj de la derniere AG l'inspection par video de ces canalisations et a presenté une estimation de l'architecte de l'immeuble de 1.500€ HT/canalisation, sans fourniture de devis. Il s'agit d'un immeuble de 70 appartements repartis sur 9 etages avec 8 ou 10 colonnes WC. Heureusement il a ete décidé de le faire sur une seule colonne a 1500TTC
Ce prix n'est il pas élevé ? Pour la suite ne pourrait on negocier selon le nb et exiger une mise en co ncurrence car pour l'ensemble on dépasserait le seuil fixé a 4000€.
Question plus generale : est il courant de passer par l'architecte pour ce genre de travail ou n'est ce pas tout simplement de la responsabilité du syndic?